

### Subventions pour le matériel sportif

Ont droit à des subventions:

- les associations et les fédérations sportives cantonales dont le siège se trouve dans le canton;
- les autres organisations cantonales bernoises d'utilité publique qui soutiennent le sport dans le canton;
- les communes du canton

Une subvention peut être allouée pour du matériel sportif usuel non personnel servant à la pratique d'une discipline sportive ou pour des pièces détachées, conformément à la liste du matériel sportif subventionné disponible sur le site internet suivant : [Matériel sportif \(be.ch\)](http://Matériel%20sportif%20(be.ch))

La demande doit être déposée au moyen du formulaire en ligne [Matériel sportif \(be.ch\)](http://Matériel%20sportif%20(be.ch)) **après l'acquisition du matériel sportif**, au plus tard le 31 décembre de l'année suivante.

Objet	Type de soutien	Montant octroyé
Bordée de Tribord La Neuveville	Matériel de sport	3'810 francs
Arc et Forêt à Tavannes	Matériel de sport	3'080 francs
Basket Club Moutier	Matériel de sport	2'220 francs
Club sportif Belprahon	Matériel de sport	1'520 francs
Club de lutte de la Vallée de Tavannes et environs	Matériel de sport	660 francs
Football Club Moutier	Matériel de sport	360 francs
		<b>11'650 francs</b>



## **Subventions pour les compétitions sportives**

La demande doit être déposée au moyen du formulaire en ligne [Compétitions sportives \(be.ch\)](http://www.conseildujurabernois.ch/competitions-sportives) **après la manifestation**, au plus tard le 31 décembre de l'année civile suivante. Les subventions sont plafonnées à 10 000 francs par compétition et se basent sur deux critères : le nombre de participantes et de participants ainsi que les frais de compétition imputables.

Dans le Jura bernois, le Conseil du Jura bernois (CJB) fixe les montants dans un règlement spécifique.

Objet	Type de soutien	Montant octroyé
Paroisse de Diesse	Course de la Solidarité	6'560 francs
FSG La Neuveville	Triathlon et Bike & Run	6'030 francs
Groupe sportif Malleray-Bévilard	Course de la Valbirsienne	3'100 francs
		<b>15'690 francs</b>

## **Subventions pour la construction et remise en état d'infrastructures sportives**

Ont droit à une subvention : les associations ou fédérations sportives cantonales bernoises, les organisations cantonales bernoises d'utilité publique ou les communes bernoises. À noter que les infrastructures doivent être accessibles à un large public et situées dans le canton de Berne.

La demande doit être déposée au moyen du formulaire en ligne [Construction et remise en état d'infrastructures sportives \(be.ch\)](http://www.conseildujurabernois.ch/construction-et-remise-en-etat-dinfrastructures-sportives) **avant le début du projet**.

Objet	Type de soutien	Montant octroyé
Municipalité de Tramelan	Remplacement des fenêtres et stores de la salle de la Marelle	9'200 francs
		<b>9'200 francs</b>

## **Informations**

- Etienne Klopfenstein, président du CJB, 079 210 97 04
- Jessica Schöpfer, secrétaire générale du CJB, 031 633 84 08

